

# CHARTRE DE BIENTRAITANCE

La Bientraitance trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Il s'agit d'une culture partagée au sein de laquelle les sensibilités individuelles, les spécificités des parcours et des besoins, doivent pouvoir s'exprimer et trouver une réponse adaptée.

## B comme Bien traiter

C'est une intention et des actes visant le bien-être, la sécurité, le développement et l'épanouissement du mineur.

Le bien-traiter implique le respect de ses droits fondamentaux, de sa dignité, de sa protection et de son intérêt supérieur, en lien avec ses représentants légaux.

## I comme Identifier

Identifier, avec le mineur et ses représentants légaux, ses besoins, son niveau de développement, ses capacités et ses ressources.

Construire une réponse personnalisée favorisant son développement global (physique, psychique, éducatif et social), en tenant compte de son âge et de sa maturité.

## E comme Écouter

Écouter la parole du mineur, quelle que soit sa forme d'expression, en lui permettant d'exprimer ses besoins, émotions et souhaits.

Prendre en compte son avis selon son degré de maturité (assentiment), et associer les titulaires de l'autorité parentale dans le respect du cadre légal.

## N comme Neutralité

Adopter une posture sans jugement, respectueuse de l'enfant, de son histoire, de sa famille, de sa culture et de son environnement.

Garantir l'égalité de traitement et prévenir toute forme de discrimination ou de stigmatisation.

## T comme Tenir compte

Tenir compte du contexte familial, scolaire et social du mineur, en lien avec les représentants légaux et les partenaires (éducation, ASE si nécessaire, etc.).

Favoriser la continuité et la cohérence des accompagnements.

## R comme Respecter

Respecter l'enfant dans sa personne, son intimité, son rythme de développement et ses capacités évolutives.

Respecter son besoin de sécurité affective et physique, ainsi que son droit à une progression vers l'autonomie.

## A comme Assurer

Assurer la protection, la sécurité physique et psychique du mineur.

Garantir la confidentialité des informations le concernant, dans le respect du partage nécessaire avec les titulaires de l'autorité parentale et les professionnels concernés.

## I comme Informer

Informer le mineur de manière adaptée à son âge et à sa compréhension, ainsi que ses représentants légaux de façon claire, loyale et accessible.

Permettre une compréhension partagée de la prise en charge et des décisions.

## T comme Traiter

Traiter les besoins de santé, de développement et de bien-être du mineur, y compris la douleur et les souffrances psychiques.

Prévenir et repérer toute situation de danger, de maltraitance ou de vulnérabilité, et agir selon les procédures de protection de l'enfance.

## A comme Accompagner

Accompagner le mineur dans son développement, son autonomie progressive et son expression.

Associer les représentants légaux au projet personnalisé, tout en respectant la place propre de l'enfant selon sa maturité.

## N comme Notifier

Notifier clairement les limites posées aux libertés individuelles lorsqu'elles sont nécessaires à la sécurité du mineur ou du groupe.

Toute restriction doit être justifiée, proportionnée, tracée et régulièrement réévaluée dans une logique de protection.

## C comme Communiquer

Communiquer toute suspicion ou situation de maltraitance selon une procédure formalisée et obligatoire.

Assurer la protection immédiate du mineur et le signalement aux autorités compétentes si nécessaire (protection de l'enfance, justice).

Garantir la sécurité des professionnels signalants.

## E comme Élaborer

Élaborer un projet personnalisé du mineur, en équipe pluridisciplinaire, en associant les titulaires de l'autorité parentale et le mineur selon sa maturité.

Ce projet est évolutif, évalué régulièrement et orienté vers le développement, l'autonomie et la qualité de vie.

**La charte a été élaborée par le collectif bientraitance de l'établissement dans une démarche pluridisciplinaire et participative.**